

ACCÈS RÉGULÉ

AUX URGENCES

DU CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE



1. APPELEZ
VOTRE MÉDECIN
(SI VOUS EN AVEZ UN)

...

À DÉFAUT

...



2. APPELEZ LE 15

...



3. LE 15 VOUS ORIENTERA
VERS LA SOLUTION
LA PLUS ADAPTÉE

LE BON RÉFLEXE, POUR MIEUX SOIGNER LES URGENCES VITALES.